

DUNTZENHEIM infos

BULLETIN
MUNICIPAL



Sommaire

Photo : Ancien presbytère

- Le mot du Maire
- Les Associations
- Les évènements
- Les Travaux
- - La vie à l'école Maternelle
- Diverses Informations
- Le PLUi
- - Nos aînés
- Etat Civil



Commune
de Duntzenheim

le mot du Maire

Après plusieurs années d'études, les travaux de réaménagement du centre du village ont démarré en début d'année 2016.

Le projet répond parfaitement aux enjeux de sécurité et de mise en valeur de la place de l'Eglise.

Une bonne partie des travaux a été réalisée pendant les différents congés scolaires, pour ne pas gêner l'accès à l'école. Le planning des travaux a été respecté par les différentes entreprises. Merci pour leur compréhension à toutes celles et ceux qui ont subi des nuisances durant ce chantier, et tout particulièrement les riverains, les enseignants, et les parents d'élèves.

Vous trouverez dans ce bulletin un plan du projet avec les places de parking et la zone de manœuvre des bus.

Le deuxième grand chantier, la construction du groupe scolaire à Wingersheim-les-4-Bans. Les travaux ont démarré cet été. L'ouverture de l'école est toujours prévue pour septembre 2018.

En 2017, la commune n'a pas prévu de grands travaux. La réflexion portera essentiellement sur le devenir de notre école qui fermera ses portes en juin 2018.

Au nom du conseil municipal et du personnel communal, permettez-moi de vous souhaiter un Noël béni et de vous présenter mes meilleurs vœux pour une année 2017 pleine de satisfaction, de réussite et de joies pour vous et les vôtres.

LITT Claude, Maire

LES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

- du mardi au vendredi de 9h00 à 11h00 avec levée de courrier à 11h.
- les mardis et jeudis après-midi de 14h30 à 19h00 sans levée de courrier.

Vous pouvez récupérer un colis ou un recommandé aux heures d'ouverture de la mairie. Les recommandés ne sont délivrés qu'aux destinataires désignés sur le courrier. Aucun recommandé ne peut être remis, pas même au conjoint, sauf s'il est muni de la procuration et papier d'identité comme indiqué sur l'avis de passage.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis et jeudis de 16H00 à 19H30.

- Nous rappelons aux nouveaux arrivants que les inscriptions sur la liste électorale doivent être faites avant le 31 décembre pour pouvoir participer aux prochaines élections.

les travaux

et principaux achats réalisés en 2016

SALLE POLYVALENTE

Pour la rénovation de la petite salle, peinture, colle et frise ont coûté à la commune 336.59€ TTC

Le bac de réfrigération de la tireuse a été remplacé pour 754.87€ TTC

DIVERS

Renouvellement d'une partie des extincteurs : 1028.78€ TTC.



PLU

Bilan financier de l'élaboration du PLU

	DÉPENSES (€TTC)	RECETTES
2011	2 595,41	
2012	7 750,08	8 704 (ETAT)
2013	5 716,88	1 112,40 (Conseil Départemental)
2014	/	/
2015	13 394,57	
2016		3 896,80 (Conseil Départemental)

Total à la charge de la commune : 15 750 EUR

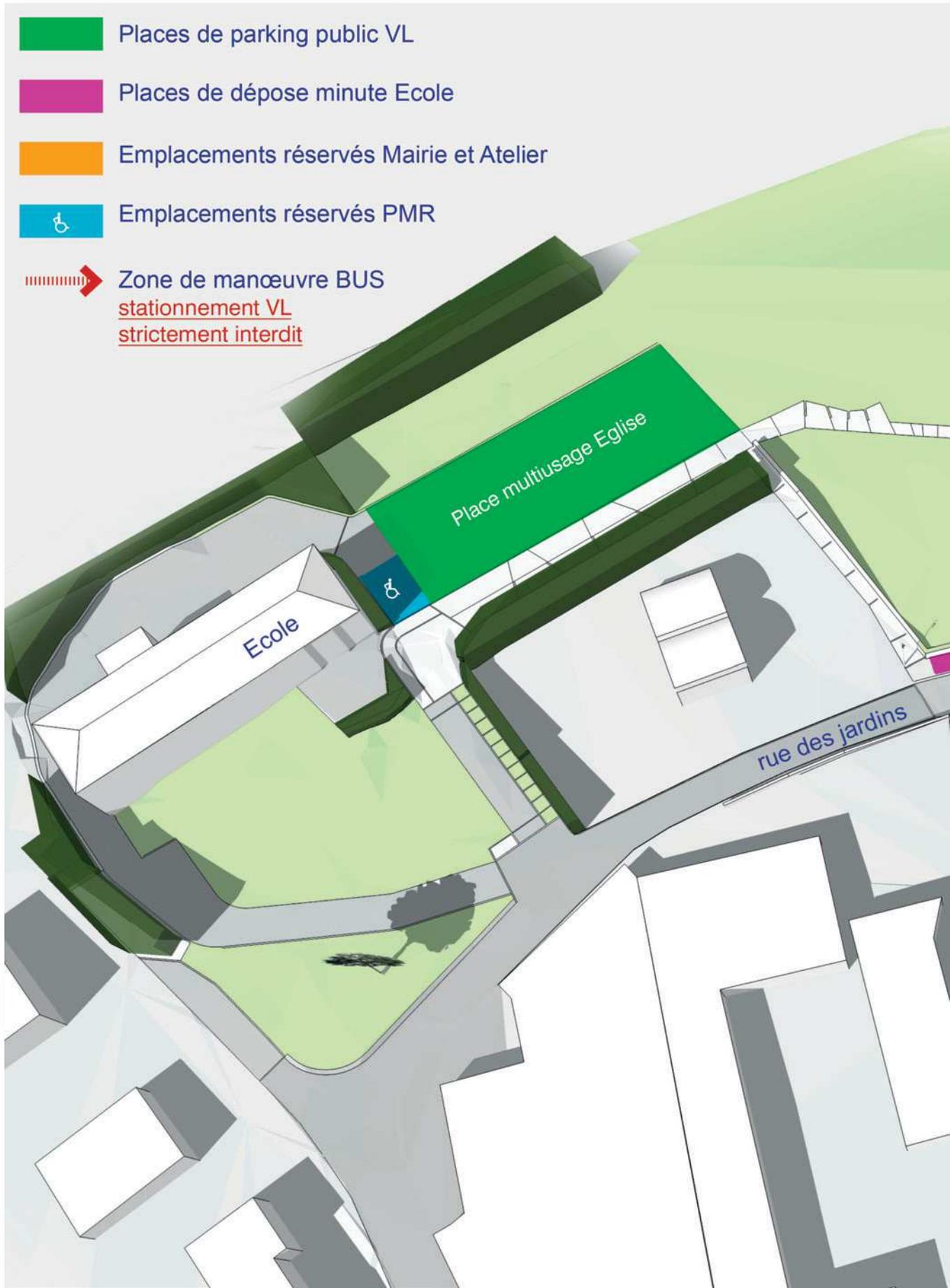
Abris repeint et placé au cimetière.
Un banc sera installé courant 2017.

RÉAMÉNAGEMENT COEUR DU VILLAGE ET RUE DES JARDINS

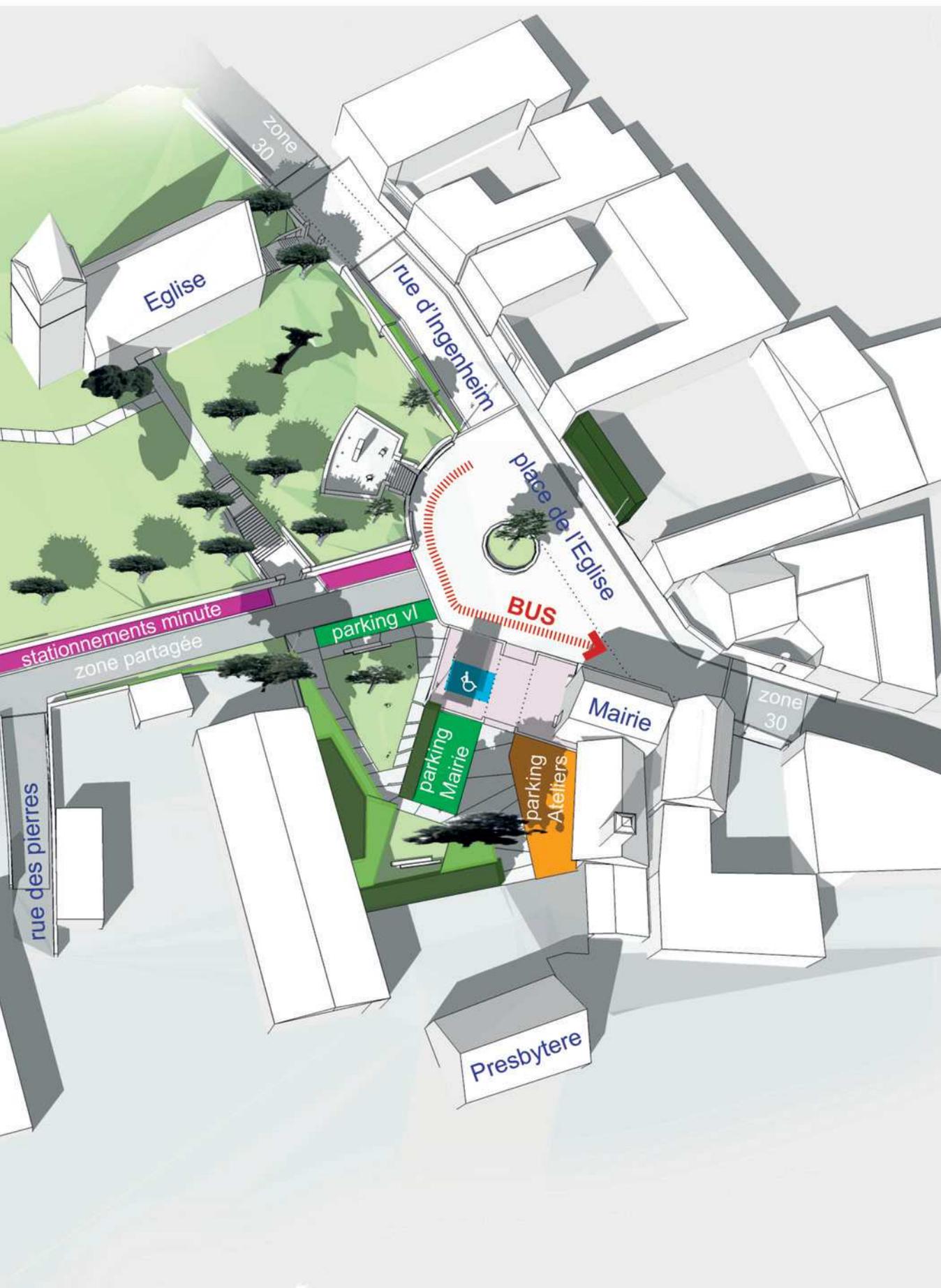
Tout n'étant pas encore réglé, nous détaillerons l'opération dans le bulletin 2018 quand nous aurons payé toutes les factures.

DETTES DE LA COMMUNE FIN 2016

ANNÉE DE L'EMPRUNT	MONTANT (€)	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016
2001	152 540	0
2002	120 000	8 452
2016	355 000	355 000



détaillé des travaux du centre du village



les travaux

Groupe Scolaire Intercommunal



Crédit photo – Franck Morin

la vie à l'école Maternelle

Fête de l'école
juin 2016



Printemps
de l'écriture



Nous félicitons Mme VIZCAINO qui a été primée avec la classe de PS/GS dans le cadre du Printemps de l'Écriture par un 2ème prix dans la catégorie écriture longue de fiction C1.



Fête du 3^e Âge 2016



Festivités du
13 Juillet 2016

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Qu'est-ce-que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui traduit une vision globale d'aménagement et d'organisation du territoire de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, d'engager l'élaboration d'un PLU intercommunal pour couvrir l'ensemble des 23 communes et remplacer d'ici 2020 l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, POS, carte communale).



"Réfléchir ensemble au développement de notre territoire"

VERS UN NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME

Pourquoi un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale ?

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Les lois Grenelle II et ALUR généralisent le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.

Le PLUi participe à construire le projet de l'intercommunalité.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Le PLUi cherche à produire une vision spatiale du territoire commun, des actions qu'on y mène, des intentions qu'on y porte : quel maillage des équipements et des services ? quelle accessibilité ? quels équilibres de l'habitat, des activités économiques ? (où ? pour qui ? et comment ?), quelles compatibilités avec les espaces naturels, le paysage et les ressources ? quelle place pour l'agriculture ?

LE PLUi DOIT PRENDRE EN COMPTE UN CADRE SUPRA-COMMUNAL :

Principes du droit de l'urbanisme, SDAGE Rhin, servitudes (PPRI, ...), SRCE Alsace, etc.

Documents d'urbanisme à l'échelle supra-communale (SCoT de la région de Strasbourg)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Autorisations d'urbanisme (lotissement, permis de construire, etc.)

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PPRI : Plan de Prévention du Risque inondation

LE CONTENU DU PLU

DOCUMENT EXPLICATIF



Le rapport de présentation comprend un diagnostic du territoire permettant d'identifier les enjeux, de justifier les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

DOCUMENT INFORMATIF



Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations prises en compte dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les caractéristiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

DOCUMENT POLITIQUE



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formalise les orientations de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE



La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : le plan de zonage, qui délimite les différentes zones, le règlement particulier à chaque zone, les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'organisation de certains secteurs en devenir.

URBANISME intercommunal

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

LE PLUI ET LA CONCERTATION

1 - PRESCRIPTION DU PLUI

Séance du Conseil
Communautaire du 15 décembre
2015

Affichage de la délibération :
- au siège de la CCPZ
- en mairies

Elle fixe les objectifs et les
modalités de concertation.

2 - CONCERTATION

Pendant toute la durée des études les habitants peuvent exprimer leurs attentes, questions, remarques :

- dans les registres prévus à cet effet au siège de la CCPZ ou en mairies,
- par mail à l'adresse : plui@payszorn.com en précisant l'objet : concertation PLUI

Des informations sur le projet seront disponibles :

- au siège de la CCPZ et en mairies au fur et à mesure des études,
- sur le site internet de la CCPZ : <http://payszorn.com/>
- dans les bulletins communaux et intercommunal

Des échanges en réunions publiques seront également organisés.



3 - ARRET DU PLUI

Un bilan de la
concertation sera établi



4 - ENQUETE PUBLIQUE

Les habitants pourront rencontrer le
commissaire enquêteur pour lui faire part
de leurs remarques. Celui-ci émettra un
avis sur le projet et sur chaque demande



5 - APPROBATION DU PLUI

Après analyse et prise en
compte des avis qui
pourront s'inscrire dans le
projet, le PLUI servira de
référence à l'instruction des
permis de construire

LES ACTEURS DU PLUI



Le Conseil Communautaire
de la CCPZ

DECISION



Les Conseils municipaux

COLLABORATION



L'Assistant à
Maîtrise d'Ouvrage

CONSEIL
ASSISTANCE



Les bureaux d'études

ANALYSE
PROPOSITION



La population

CONCERTATION :
QUESTIONS - REMARQUES



Les Personnes
Publiques Associées

AVIS
CONTROLE

les associations

L'ASLD

L'année 2016 n'aura été pas aussi prestigieuse que les 2 précédentes. Pour la saison 2015-2016 L'équipe 1, longtemps candidate à la montée termine 5ème.

Mais chaque année étant synonyme de montée, c'est cette fois l'équipe réserve qui accède en division 1 pyramide B.

L'équipe 3 pour son baptême du feu fait amende honorable et réussit même à finir troisième de son groupe. En coupe seule l'équipe 2 arrive à se distinguer et se fait éliminer en 1/16 de finale de la coupe Décathlon.

La nouvelle saison s'annonce également prometteuse vu que l'ASLD caracole parmi les 3 premiers. Mais le chemin sera encore long jusqu'en juin 2017 et aucun match ne devra être pris à la légère. En coupe on espère à nouveau créer les troubles fêtes et réitérer l'exploit de 2014.

Les 4 manifestations organisées par l'ASLD furent de franc succès. Le tournoi de juillet fut même un des meilleurs cru du club, sans parler de la soirée Moules Frites de Novembre qui fut exceptionnelle, la salle étant même trop petite pour pouvoir accueillir tout le monde.

Merci à tous les supporters qui sont présents tout au long de l'année. L'ASLD vous donne rendez vous dans un premier temps le 05 Mars pour la traditionnelle « choucroute garnie » puis le 12 pour la reprise du championnat. Bonne fêtes de fin d'année à tous.

MUSIQUE Fraternité

L'année musicale 2016 de la Fraternité a été rythmée par plusieurs événements musicaux parmi lesquels sont à nommer : les fêtes d'été à Melsheim,



à Hunsbach et bien sûr à Duntzenheim, où la Fraternité était entourée par d'autres orchestres du secteur.



Mais aussi, les défilés lors des Messtis d'Oberhaslach et de Hattmatt.

Afin d'ajouter une note musicale à vos fêtes de Noël, la Fraternité vous invite à venir partager un moment convivial lors de son traditionnel concert de Noël qui aura lieu le **dimanche 18 décembre à l'église de Duntzenheim.**



Bien entendu, gâteaux, bredeles et vin chaud vous seront proposés à la sortie !

**PS : Vous êtes amateurs de musique et de bons moments ?
Vous pratiquez un instrument ? N'hésitez pas à venir agrandir nos rangs !!**

Contact : Gilbert BURGER au 03.88.70.50.61

la paroisse



Sortie du 1er Mai 2016

Un groupe d'une cinquantaine de paroissiens (Duntzenheim – Ingenheim et Hohfrankenheim) s'est retrouvé le 1er Mai afin de vivre un culte à Baldenheim avec notre ancienne pasteur Mme Carmen METZGER. La matinée a été clôturée par un repas pris en commun dans un restaurant de la région sélestadienne.

Pasteur :

Daniel SCHAEFFER

Conseillers presbytéraux :

Sabine MEYER,

Dorothee FURNSTEIN,

Christine HARTER,

Elisabeth HERRMANN,

Virginie ZIMMERMANN

MANIFESTATIONS 2016

Marche

La paroisse a organisé une marche de Duntzenheim à Hohfrankenheim avec un moment de louanges en plein air le matin du 25 septembre dernier. Les marcheurs ont pu déguster une soupe aux pois, saucisses et pâtisseries préparés par les conseillers de Hohfrankenheim.



Groupe «seniors»

Le groupe seniors se retrouve tous les débuts de mois à la salle paroissiale (les dates sont indiquées dans le Messenger) pour une après-midi conviviale.

Toutes les informations concernant la paroisse se trouvent dans le Messenger, qui est distribué tous les trimestres environ, ou en contactant le pasteur Daniel SCHAEFFER.

Soirée Harengs

Cette soirée a connu un énorme succès puisque 180 personnes étaient venues soutenir cette initiative. Au vu de sa réussite, elle sera reconduite en automne 2017.

les Évènements



**INTERVENTION
UTILISATION DU
DÉFIBRILLATEUR**
le 28 février 2016

UNE ROSE, UN ESPOIR (Opération afin de soutenir la Ligue contre le cancer)



Le 23 avril dernier, notre commune a participé à la 1^{ère} opération «1 rose-1 espoir». Grâce à votre solidarité et votre aide, cette journée s'est soldée par une réussite sur tous les plans. Les motards et bénévoles ont permis de collecter 16 000 euros pour le Pays de la Zorn. Toutes les roses ont trouvé preneur, l'accueil des habitants a été extraordinaire. Une telle réussite, tout cet engouement général suscité par cette action auprès de la population, motivent pour reconduire et étendre à d'autres communes cette opération le dernier week-end complet d'avril 2017. Le 10 juin à la salle polyvalente de Gougenheim, le chèque a été remis solennellement à M. Gilbert Schneider président de la ligue 67 contre le cancer. Le référent 2016 pour notre commune était Christophe VELTEN. Pour la prochaine édition, nous lancerons un appel à participants duntzenheimois (motards et peut-être mobylettes) !

OPÉRATION NETTOYAGE de printemps



MANŒUVRE DES POMPIERS

Excellent exercice hors murs

Les pompiers de la section Gougenheim/Rohr/Duntzenheim étaient en manœuvre dimanche 12 juin 2016.

Depuis quelques années ils interviennent en priorité au niveau de ces trois villages et c'est en toute logique que les différentes manœuvres sont organisées, souvent à tour de rôle dans l'un de ces trois villages. Un bâtiment agricole était en feu à Duntzenheim (bâtiments agricoles de SCHAEFFER Denis).



Arrivés sur les lieux du sinistre avec le véhicule premier secours et incendies de la section Gougenheim/Rohr, les hommes du sergent Ludovic Criqui, initiateur de cet exercice, sont confrontés à un début d'incendie sur des fours de séchage à tabac. Par prudence ils mettent en place une lance de protection du bâtiment adjoignant, de manière à éviter toute propagation. Quand soudain le propriétaire des lieux affolé, informe les pompiers qu'une technicienne est entrain d'intervenir sur le site et reste introuvable. Immédiatement un binôme est envoyé en reconnaissance dans le bâtiment et un autre groupe incendie est demandé en renfort.

La technicienne est retrouvée en vie mais choquée. Elle informe les intervenants qu'elle était accompagnée par deux collègues qui se trouvent toujours dans le bâtiment adjoignant et qui est totalement enfumé. Plusieurs binômes sous appareil respiratoire et sous le commandement du lieutenant Marc Criqui sont envoyés à la recherche de ces deux dernières victimes.

Et grâce à un système sophistiqué et bien rôdé qui leur permet de respecter le sens de progression défini au départ malgré le manque total de visibilité, les deux dernières victimes furent retrouvées et extraites du bâtiment.



Le ciel clément de cette matinée et l'empathie envers les pompiers a certainement motivé la bonne trentaine d'habitants à venir écouter les explications du lieutenant Marc Criqui et à suivre cet exercice à quelques pas de chez eux. Une pratique qui instille une maîtrise au niveau des équipes d'intervention et une confiance envers ces mêmes équipes auprès de la population.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité de Duntzenheim devait clore cette intervention à l'accent très pédagogique.

1. Déclaration d'achèvement des travaux

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés (ceux qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou une déclaration préalable). A la revente du bien, le notaire exige cette DAACT.

2. Démarche

La déclaration d'achèvement des travaux doit être effectuée au moyen d'un formulaire.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux Cerfa n°13408*03. Elle permet de déclarer l'achèvement des travaux ainsi que leur conformité par rapport à l'autorisation demandée. En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012. Le dossier, établi en 1 exemplaire, doit être déposé directement à la mairie où se situe le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. Contrôle de l'administration

Le déclarant s'engage sur la conformité des travaux lorsqu'il dépose la déclaration. Lorsqu'elle l'estime nécessaire, l'administration peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés.

Cette visite des lieux n'est possible que dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la déclaration.

4. Badge déchetterie :

Nous vous rappelons que l'accès aux déchetteries de la communauté de communes se fait sur présentation de votre badge d'accès.

5. La déclaration de changement de domicile est nécessaire et obligatoire en Alsace Moselle pour une bonne gestion de la population. Aussi nous vous remercions de venir signaler en mairie votre arrivée ou départ de la commune. Votre inscription nous permet de vous informer, de tenir à jour les listes d'enfants à inscrire en maternelle, vous adresser un courrier pour le recensement du service national, vous permettre l'inscription sur les listes électorales...

Ramassage des ordures ménagères :

Pensez à sortir les poubelles la veille

Un renforcement de contrôle inopiné des poubelles sera réalisé au courant de l'année 2017. Veuillez à bien respecter les consignes de tri.

Avec l'instauration du système de règlement des Ordures Ménagères « à la levée », **tout départ** comme **toute arrivée** de foyer **doit être signalé** à la Communauté de Communes pour activation ou désactivation de la puce.

Problème d'oubli de ramassage :

veuillez contacter la Communauté de Communes au 03.88.91.56.58

Les fêtes à venir en 2017

> **Janvier**

le 15 janvier 2017

Fête des Aînés

> **Mars**

le 04 mars 2017

Matinée dansante (ASLD)

le 26 mars 2017

Repas de midi «Couscous» (PAROISSE)

> **Mai**

Soirée Tartes flambées (ASLD)

> **Juillet**

le 13 juillet 2017

Fête Nationale à 21h00

les 15 et 16 juillet 2017

Tournoi de football (ASLD)

> **Novembre**

le 18 novembre 2016

Soirée Moules-Frites (ASLD)

> **Décembre**

Concert de Noël (Fraternité)

Textes de référence Code de l'urbanisme : articles R462-1 à R462-10

6. Taxe de remembrement : nous rappelons aux propriétaires fonciers qu'il est nécessaire de signaler les ventes et acquisitions pour que la taxe émise par l'Association Foncière soit exacte

7. Trottoirs et caniveaux : nous le rappelons tous les ans car force est de constater que malheureusement il reste toujours encore beaucoup d'efforts à faire ! Les locataires et propriétaires doivent maintenir propres, trottoirs et caniveaux en désherbant ces espaces et en veillant l'hiver à les sécuriser. CECI EST UNE OBLIGATION TOUTE L'ANNÉE. Nous habitons un charmant village, alors tentons de le garder attrayant !

8. Autre rappel : nous serions reconnaissants aux personnes dont les arbres ou arbustes empiètent sur la voie publique de bien vouloir les tailler. Les trottoirs doivent pouvoir accueillir les piétons en toute sécurité.

9. Animaux : nous constatons et regrettons une recrudescence de divagations, de déjections sur nos trottoirs, devant l'école maternelle, sur notre nouvelle place, etc... ! Nous remercions les propriétaires de leur animal (chien ou chat) de ramasser les crottes lors de la promenade quotidienne. Nous sommes extrêmement déçus de mettre un rappel tous les ans dans ce bulletin et espérons compter enfin sur votre bon sens !

10. Dates Dons du Sang à Saessolsheim :

de 17h30 à 20h30

01.03.2017 - 10.05.2017

26.07.2017 - 04.10.2017

etat civil

naissances



mariages

Tous nos vœux de bonheur accompagnent :

- Pauline BACH et Nicolas BAEHL se sont unis le 4 juin 2016
- Virginie ROHNER et Jean-Michel HOFF se sont unis le 24 septembre 2016
- Dorothee VELLARD et Yves KAMMERER se sont unis le 9 décembre 2016



Cette année sont nés :

- Théa CURY le 15 avril 2016 à Schiltigheim
- Marcel, Louis LUTZ le 28 juin 2016 à Strasbourg
- Lilian, Cédric HOLTZMANN le 16 juillet 2016 à Strasbourg
- Ambroise, Alain, François WEYL le 29 septembre 2016 à Schiltigheim
- Tiago WEIL COELHO le 25 novembre 2016 à Strasbourg



Félicitations aux heureux parents !
Et bienvenue à Duntzenheim à tout ce petit monde.

Ont fêté un «Grand» Anniversaire



75 ans

HUCK Paul 07.06
 SCHOTT née
 WENDLING Elfriede 12.06
 ZIMMERMANN née
 SIEGRIST Frédérique 02.08
 LITT Georges 08.08
 MULLER Willy 14.11

85 ans

LITT née
 GITZ Marie-Line 17.02
 JACOB née
 WENDLING Jeanne 26.04
 LITT Jean 26.11
 WENDLING Charles 19.12

90 ans

MUNSCH née
 ROTH Marguerite 19.01

95 ans

HEIM née
 FULLHART Catherine 16.09



Décès

- M. Albert KUHN décédé le 7 mars 2016 à Saverne
- M. Albert IRRMANN décédé le 3 avril 2016 à Ingwiller
- M. Robert MODERY décédé le 4 septembre 2016 à Ingwiller

Comité de rédaction du bulletin :

Claude LITT, Maire - Marie-Hélène RICHARDOT, Secrétaire de Mairie
 Virginie ZIMMERMANN, Carine GEISSELBRECHT Adjointes et les conseillères Martine GAULT,
 Annick GARCIA, Sylvie RUCH.